

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Le développement de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie

Journal de la société statistique de Paris, tome 30 (1889), p. 360-368

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1889__30__360_0

© Société de statistique de Paris, 1889, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN NOUVELLE-CALÉDONIE.

Le comité consultatif de l'exposition permanente des colonies a entendu, dans une de ses dernières séances, la lecture d'un rapport ayant trait à des essais de cultures en Nouvelle-Calédonie.

Il a paru intéressant de publier une analyse de ce document, afin de faire connaître les ressources que, dans un avenir prochain, la Nouvelle-Calédonie paraît devoir offrir à l'agriculture.

Au début de son entreprise de colonisation, l'administration pénitentiaire se préoccupa de rechercher les cultures sur lesquelles pourrait s'appuyer l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Canne à sucre. — Elle fut entraînée par le courant de l'opinion vers la culture de la canne à sucre. C'était l'époque où le Borer ravageait les plantations de nos anciennes colonies; on pensa que les pays neufs pouvaient être appelés à les remplacer dans la production du sucre.

Quelques habitants de la Réunion qui s'étaient établis en Nouvelle-Calédonie avaient préconisé cette culture, en se fondant sur la ressemblance du climat entre les deux colonies. Cet espoir fut déçu : les frais de défrichement et de constructions, la difficulté des communications, un outillage insuffisant et démodé, enfin les ravages périodiques des sauterelles causèrent la ruine de l'industrie sucrière.

L'administration pénitentiaire a conservé à la colonie deux de ces usines : celles de Bourail et de Koé. Actuellement leurs produits suffisent, et au delà, à la consommation des rationnaires. La culture de la canne, à laquelle participent les concessionnaires de Bourail, s'étend sur plus de 200 hectares qui ont produit l'année dernière environ 200 tonnes de sucre et 300,000 litres de rhum.

Élevage du bétail. — La superficie de la Nouvelle-Calédonie est de 2,102,195 hectares, dont une assez grande partie, un quart environ, naturellement couverte d'herbe, est susceptible d'être utilisée, presque sans frais, comme pâturage. Aussi, les colons libres se sont-ils presque exclusivement adonnés à l'élevage du bétail. Son extension a été si rapide que, depuis dix ans, la colonie a cessé d'être tributaire de l'Australie, et qu'actuellement, la production de la viande dépasse les besoins de la consommation locale. Son prix, qui s'élevait à 1 fr. 85 c. quand elle venait d'Australie, est descendu à 75 cent. au détail et 40 cent. le kilogramme, sur pied.

La colonie possède aujourd'hui près de cent mille bêtes à cornes, 1,800 chevaux, 10,000 moutons, autant de chèvres et de porcs.

Maïs, haricots. — L'agriculture est loin d'être aussi développée. Elle est confinée, ou à peu près, dans les centres de colonisation pénale, où elle est réduite à la production de quelques plantes alimentaires, telles que le maïs et les haricots, dont le grain peut être consommé à l'état sec et entier, c'est-à-dire sans nécessiter des transformations que le manque d'usines rend impossibles.

Le maïs, employé spécialement pour la nourriture des animaux, se vend de 7 à 15 fr. les 100 kilogr., suivant l'abondance des récoltes. Le produit d'un hectare varie de 2,500 à 4,000 kilogr.

Les haricots, dont le succès est beaucoup plus précaire, donnent, en moyenne, une tonne à l'hectare. Ils se vendent de 20 cent. à 40 cent. le kilogramme.

L'une des causes qui accentuent ces écarts, c'est que, faute d'étuves, ces grains se piquent et s'avarient promptement.

Il existe, çà et là, quelques plantations de caféiers dont le produit est de première qualité. Malheureusement, surtout en plein air, le caféier ne vit que peu d'années, et les situations favorables à cette culture sont rares.

Ce contingent de récoltes est assurément insuffisant pour assurer la prospérité de la Nouvelle-Calédonie, et c'est pour l'enrichir que l'administration pénitentiaire a entrepris des essais de cultures nouvelles visant un double résultat :

1° Affranchir la colonie du tribut qu'elle paye au dehors pour les denrées de première nécessité, comme elle est déjà parvenue à le faire pour la viande de boucherie;

2° Créer pour l'exportation des produits d'une valeur assez élevée, par unité de poids ou de volume, pour compenser le surcroît de frais résultant de la distance et de la difficulté des communications.

Les importations les plus considérables sont celles de la farine et du vin. On peut estimer la quantité nécessaire à la Nouvelle-Calédonie, tant pour la population que pour les services de l'État, à 3,500 tonnes de farine et à 25,000 hectolitres de vin.

Le cours de la farine venant d'Australie est, en moyenne, dans la colonie, de 400 fr. la tonne pour la 1^{re} qualité, dont la consommation s'élève à 2,000 tonnes environ, soit 800,000 fr.

L'administration pénitentiaire consomme environ 1,300 tonnes de farine de 2^e qualité, à 32 fr., soit 400,000
en nombre rond.

Le vin se vend 90 fr. l'hectolitre, le commerce en importe environ 20,000, soit. 1,800,000

Pour les besoins de l'État, cette denrée coûte environ 50 fr. l'hectolitre, soit pour 6,000 hectolitres à 50 fr. 300,000

Total. 3,300,000 fr.

Un tribut aussi considérable, prélevé sur la colonie, est une cause permanente d'affaiblissement; la crise aiguë dont elle souffre peut lui être attribuée en grande partie; elle cessera le jour où la Nouvelle-Calédonie produira elle-même les denrées nécessaires à sa consommation.

Blé. — L'essai de la culture du blé fut commencé en 1881 avec des échantillons gracieusement fournis par la maison Vilmorin-Andrieux; le succès ne fut pas complet. On constata alors que les graines ou plantes tirées d'Australie donnaient de

meilleurs résultats, et des semences furent demandées à Adélaïde qui est la colonie anglaise la plus renommée pour l'abondance et la qualité de ses céréales. Elles furent choisies par les soins de l'agent consulaire de France, agronome distingué, parmi les variétés les plus rustiques et pénétrant le plus avant dans la région chaude et sèche.

Des essais furent effectués, avec ces semences, à la presqu'île Ducos, à Koé, à Fomvary et à Bourail, leur résultat dépassa toute attente; sur tous ces établissements pénitentiaires le blé et l'orge réussirent également.

L'expérience a été d'autant plus concluante que la saison a été généralement peu favorable et que le maïs et les haricots ont manqué sur plusieurs points.

Le sol des terrains sur lesquels furent tentés ces essais est de nature schisteuse : l'analyse indiquée la composition suivante :

Argile	56.7
Sable	34.3
Chaux et magnésie	1.0
Matières organiques	8.0
	<hr/>
	100

Son inclinaison a atteint parfois 30°, l'altitude n'a pas dépassé 40 mètres; il y a eu des champs à toutes les expositions.

Les ensemencements ont commencé le 9 juin et se sont continués de quinzaine en quinzaine jusqu'en août. Ils ont été faits en lignes, par piquets, et à la volée.

Toutes les phases de la végétation se sont accomplies avec régularité et rapidité. Le blé semé du 9 au 15 juin a été récolté du 25 au 30 octobre : celui qui avait été semé le 15 juillet était mûr avant la fin de novembre.

Le rendement a été fort satisfaisant; à Bourail, le blé à paille rouge semé le 15 juillet a donné 3,000 kilogr. de grains, soit 38 hectolitres par hectare. Le blé, dit Afrique, semé en juin, 2,600 kilogr., soit 32 hectolitres.

Une variété d'orge, dite du Cap, a rendu jusqu'à 3,100 kilogr. de grains par hectare.

Des spécimens de ces céréales ont été envoyés en Australie, où leur qualité a été classée « bonne moyenne » comparativement aux blés d'Adélaïde. Aussitôt, des industriels se sont offerts à établir un moulin assez puissant pour suffire à la consommation de la colonie, si l'administration voulait encourager la culture du blé et consentir à traiter pour la fourniture de la farine.

D'autres échantillons de la même récolte ont été adressés au département par l'administration pénitentiaire. Soumis, par le conservateur de l'exposition permanente des colonies, à l'examen de l'Institut national agronomique, pour en déterminer la qualité au point de vue agricole, et à la chambre syndicale des Halles centrales, ils ont été, des deux parts, reconnus de bonne qualité.

Dans sa lettre, M. le directeur de l'Institut agronomique s'exprime en ces termes :

« J'estime que les blés et les orges sont de bonne qualité. Les expériences entreprises nous semblent, à tous égards, fort dignes d'être poursuivies et encouragées. Elles démontrent déjà que la Nouvelle-Calédonie possède des terrains et le climat favorables à l'obtention des rendements élevés dans la culture du froment et de l'orge. Ces essais permettent d'espérer que, dans peu de temps, la colonie sera à même de récolter, sur son propre territoire, le blé nécessaire à l'alimentation de ses

habitants et qu'elle ne sera plus obligée de faire venir, à grands frais, d'Australie, des cargaisons de farine. »

L'analyse a révélé une teneur de gluten dépassant 12 p. 100. Pour premier essai, on avait fabriqué 120 pains qui ont été distribués à Nouméa; si leur apparence laissait à désirer, le goût en était irréprochable.

Le sac de farine d'Australie, de 90 kilogr., se paye, en moyenne, dans la colonie 40 fr. : à raison de 60 kilogr. de farine par hectolitre, la valeur brute de ce dernier ressort à 30 fr. On peut évaluer, d'autre part, les frais de culture d'un hectare à 200 fr. En réduisant le produit à 20 hectolitres et le prix à 20 fr., le bénéfice par hectare s'élève donc à 200 fr.

On peut employer à la culture du blé non seulement les 5,000 hectares de terres d'alluvion que contiennent les territoires colonisés de la Foa à Bourail, mais aussi les terres sédimentaires de deuxième qualité, encore incultes, que contient cette même région. La culture des céréales pourrait donc s'étendre immédiatement sur plus de 10,000 hectares, superficie à coup sûr trop considérable, puisqu'il suffirait de 2,000 hectares pour assurer la consommation actuelle de la colonie.

On ne saurait donc trop insister sur l'utilité que présente la culture du blé, étant donnée la situation économique de la Nouvelle-Calédonie :

1° Elle s'affranchit du tribut qu'elle paye à l'Australie, question d'autant plus importante que rien n'est préparé pour le cas où une complication quelconque viendrait entraver les communications ou fermer les ports de l'Australie;

2° L'impôt que paye, de ce chef, le cultivateur néo-calédonien est d'autant plus lourd qu'il supporte seul les frais du transport de la farine, d'une part, et, de l'autre, des produits qu'il doit livrer en échange à l'exportation. Dans l'état actuel des moyens de communication, cet impôt ne s'élève pas à moins de 150 fr par tonne de farine, ce qui représente la consommation annuelle d'une famille de cinq personnes. C'est un bénéfice assuré que procurerait la culture du blé sans accroître le prix du pain.

Enfin, le succès de cette culture est pour la colonie une condition essentielle de prospérité. En effet, une population rurale doit vivre directement de ses récoltes, et, dans ce cas, il faut que les colons tirent du sol les denrées nécessaires à leur alimentation. Toute autre solution est précaire et de peu d'avenir.

A la suite du blé, il faut placer le manioc; on en tire de la fécule et du tapioca. Plusieurs variétés non toxiques sont bien acclimatées dans la Nouvelle-Calédonie. La fécule peut être mélangée avec la farine du blé avec d'autant moins d'inconvénient que le grain récolté dans la colonie est plus riche en gluten.

Il y aurait une économie notable à remplacer au moins le riz dans la ration des indigènes et des condamnés par une sorte de biscuit, composé avec la pulpe de manioc râpé, pressé et séché, dont le prix de revient serait d'autant plus minime qu'à dix-huit mois le manioc produit jusqu'à 250 tonnes par hectare; les concessionnaires céderaient la tonne à moins de 10 fr.

En le faisant entrer dans la ration à raison d'un kilogramme, et en admettant que le biscuit représente 25 p. 100 du poids du tubercule, sa valeur ne dépasserait pas 5 cent., non compris les frais de fabrication. C'est une économie que paraît pouvoir réaliser l'administration.

Vignes. — La culture de la vigne fut entreprise dès 1879; mais les premiers essais furent contrariés par les intempéries. L'administration ayant reçu d'Adélaïde,

en 1881, un certain nombre de boutures appartenant à des cépages variés, on put reprendre ces essais.

Le point essentiel était d'obtenir des grappes dont tous les grains fussent également mûrs : on put y parvenir en déterminant l'époque à laquelle la taille devait être faite. L'époque favorable pour la Nouvelle-Calédonie est le mois d'août et la maturité régulière arrive de janvier à février.

Un fait à noter : c'est que les plants venus d'Australie se montrent plus fertiles que ceux qui sont originaires d'Europe, quoique appartenant aux mêmes variétés, plantés dans les mêmes conditions et soumis au même traitement.

Voici la liste des principales variétés mises à l'essai :

Vignes françaises.

Mourvèdre.	Chasselas (diverses variétés).
Poulsart.	Muscat (diverses variétés).
Sirah.	Malvoisie.
Grenache.	Roussane.
Frontignan.	Ulliade.
Doradille.	Peloursin noir.
Frankental	Blanquette rose.
Pineau (diverses variétés).	

Vignes étrangères.

Temprano.	Malor negro.
Grand Turc.	Sultana.
Isabella.	Wantage.
Pedro Ximenès.	Early.
Wortley-Hall.	Corinthe de Zante.

Vignes du Kashmir

Opiman. — Kawaury. — Katchebourie.

L'administration pénitentiaire a fait l'année dernière, à titre d'échantillon, quelques litres de vin rouge avec des grappes de mourvèdre cueillies un peu avant maturité. Ce vin est peut-être un peu vert, mais il a bon goût. La fermentation s'est parfaitement comportée malgré l'élévation de la température, et la couleur est très belle. Un échantillon de ce vin a été analysé à l'exposition permanente des colonies.

En voici le résultat :

Densité, 0,995 à 16° centigrades.

Alcool, 10 p. 100.

Extrait sec, 28^{gr},5 par litre.

Sulfate de potasse, moins de 0,50 par litre.

Cette expérience prouve qu'en choisissant un degré de maturité convenable, on produira sans aucun doute un vin de consommation courante très satisfaisant.

6,000 pieds de vigne ont été plantés à Koé.

Les frais de culture d'un hectare pourraient s'élever à 500 fr. environ et le produit atteindre 100 hectolitres de vin.

La Nouvelle-Calédonie possède 300,000 hectares sur lesquels la vigne peut être cultivée avec chance de succès.

Légumes. — En dehors de ces plantes alimentaires dont la culture est appelée à devenir une source de prospérité pour la colonie, quelques essais ont été tentés

pour la production des légumes. De janvier à mai, elle est interrompue et le marché de Nouméa est alimenté par des envois d'Australie. Il est à souhaiter que ces essais soient continués de manière à affranchir également notre colonie de l'étranger.

Fruits. — La plupart des arbres à fruits des pays chauds et tempérés paraissent susceptibles d'être acclimatés à la Nouvelle-Calédonie. Les premières expériences ont déjà donné quelques résultats. Si les cerisiers, les poiriers et les pruniers n'ont pas réussi au premier essai, les figuiers ont produit dès la première année, puis plus tard quelques variétés de pommiers, et surtout le cognassier, qui servira de porte-greffe.

Voici la liste des principales espèces ou variétés réunies à Koé :

Espèces acclimatées.

Oranges (diverses variétés).	Pêches (de semis).
Citrons.	Sapotille.
Mandarines.	Arbre à pain.
Pommes cannelles, anones	Châtaigne d'Australie.
Corossol, anones.	Bibasse ou nêfle du Japon.
Cœur-de-bœuf, anones.	Dattes.
Jaquier.	Goyaves.
Litchio.	Evi.
Mangues (diverses variétés).	Avocat.
Cerise du Brésil (Eugenia).	Passiflores (diverses espèces).
Coings.	

Espèces en cours d'acclimatation.

Abricots.	Framboise.
Amandes.	Pêches (greffées).
Poires.	Prune Monbin.
Cerises.	Cherimoye (anone).
Prunes.	Noix et noisette.
Figues.	Prune cafre.
Prune du Japon.	Pomme kaki, etc.
Abricot des Antilles.	

Sériciculture. — Jusqu'à présent il n'a été parlé que des produits destinés à l'alimentation de la colonie ; mais il en est d'autres qui se recommandent au point de vue de l'exportation : en première ligne viennent ceux de la sériciculture.

La température moyenne de la Nouvelle-Calédonie correspond, à une très faible différence près, à celle des pays dont les vers à soie sont originaires. De plus, sous le rapport géologique, le sol néo-calédonien, incomplet pour beaucoup de cultures, parce qu'il manque de chaux, convient précisément au mûrier qui se plaît peu dans les terres calcaires.

En quelques années, différentes variétés de mûriers ont été réunies, savoir :

Mûriers d'Europe.

Mûrier blanc Cédron, mûrier à feuilles de rose, mûrier de l'Etna, mûrier multi-caule.

Mûrier noir (V. Prolific), Australie.

Mûrier de l'Inde : Mûrier blanc du Pendjaub, mûrier indien, variété Changa Manga.

Mûrier de Vilati.

Ces diverses espèces, à l'exception du mûrier multicaule, n'existent qu'à l'état d'échantillons. Quant au mûrier multicaule, il avait été introduit par les Pères Maristes depuis un certain nombre d'années. Sa merveilleuse végétation, sa rusticité, sa vigueur, le désignaient pour un premier essai; plus de 4,000 pieds ont été plantés.

Des graines de vers à soie furent envoyées par les directeurs des stations séricicoles d'Aubenas, de Montpellier et de Cavailon; leur éclosion prématurée ne permit pas de les utiliser. L'année suivante, on tira des graines du Japon, mais l'éducation fut faite dans de mauvaises conditions. Ces essais se continuèrent en 1885 et 1886. En 1887, avec ces mêmes graines à leur quatrième génération on put conduire une petite éducation d'une manière à peu près normale, et dans un local assez convenable.

De ces divers essais, il s'est dégagé ce fait que les vers à soie se comportent parfaitement, même dans les plus mauvaises conditions, que leur éducation n'exige aucune précaution particulière et qu'on peut la renouveler plusieurs fois sans inconvénient, même pendant les plus grandes chaleurs. En 1886, des éducations successives ont été faites avec un égal succès pendant près de dix mois. Cependant les époques les plus favorables sont les mois de septembre, octobre, novembre et décembre. Les mûriers perdent leurs feuilles en juillet, ils doivent être taillés en août; les bourgeons naissent dans les premiers jours de septembre.

Pour déterminer la qualité de la soie obtenue en 1887, des échantillons de cocons et de soie filée ont été communiqués par l'exposition permanente des colonies au Conservatoire des arts et métiers, ainsi qu'aux deux chambres de commerce de Paris et de Lyon. Il résulte de leur examen que les cocons paraissent de bonne qualité et que, si la soie est irrégulière, cela tient à ce que le dévidage a été fait par des personnes inexpérimentées et avec un outillage tout à fait rudimentaire. Malgré cela, elle rappelle les grèges de Canton et offre une apparence meilleure en ce qu'elle a moins de duvet et de bouchons. Les chambres de commerce de Paris et de Lyon ont déclaré qu'il y avait lieu d'encourager sérieusement les tentatives d'introduction de la sériciculture en Nouvelle-Calédonie, où cette industrie paraissait appelée à un grand avenir, surtout si l'on substituait à celles du Japon des graines de races françaises dont le rendement est supérieur et la qualité meilleure.

Ce jugement porté sur des cocons et de la soie filée obtenus par des moyens aussi imparfaits que ceux indiqués plus haut ne peut que confirmer dans la pensée que l'œuvre entreprise est d'un très grand intérêt. Il importe donc que l'administration pénitentiaire en poursuive le développement, non seulement parmi la population pénale, mais encore chez les colons libres. Étant donné l'éloignement de la Nouvelle-Calédonie et la difficulté des communications avec la métropole, on ne peut qu'insister sur l'importance que pourrait acquérir, si elle réussissait, une industrie dont les produits, peu encombrants et d'une grande valeur, peuvent être expédiés par les paquebots des Messageries maritimes qui font un service mensuel entre la France et Nouméa. Ce serait, d'une part, ouvrir à l'agriculture de la colonie un débouché important et, de l'autre, affranchir, au moins partiellement, les fabriques de soieries de la métropole du tribut qu'elles payent à l'étranger pour leurs matières premières.

Essences aromatiques diverses. — Enfin, on pourrait associer le mûrier à d'autres plantes, en choisissant parmi celles qui s'accommoderaient de son voisinage, et auxquelles même il pourrait être utile. On cite notamment :

1° La vanille, à laquelle l'écorce du mûrier peut fournir un bon soutien, puisque l'épiderme est toujours lisse et vivant. La vanille pousse vigoureusement en Nouvelle-Calédonie quand elle est placée à une exposition assez chaude.

2° Le caféier, qui ne prospère dans la colonie qu'à l'abri d'un couvert léger et pour lequel le mûrier conviendrait d'autant mieux qu'il perd ses feuilles à la même époque que le bois noir si estimé pour cet usage. Outre les plantations dont il a été parlé plus haut, la Nouvelle-Calédonie possède actuellement 300,000 caféiers plantés sous forêt.

3° La vigne. On sait qu'en Italie la vigne est associée au mûrier. Il en est de même en France, dans les bassins du Rhône et de l'Ain.

Quelques essais ont été tentés pour l'acclimatation du poivrier, du giroflier, du muscadier, du cacaoyer et du cannellier. Pour ce dernier seul, l'essai a réussi, mais jusqu'à présent il n'a pas été exploité.

Distillation. — Expériences industrielles. — On a fait sur l'établissement pénitentiaire de Koé quelques expériences industrielles, notamment en matière de distillation. On a cherché à tirer du vin et de l'alcool de l'ananas qui vient très bien en Nouvelle-Calédonie. Ces essais n'ont pas été heureux ; le vin constituait un cidre passable, et l'eau-de-vie n'avait aucune qualité particulièrement recommandable. Cet alcool n'est pas préférable à celui de la canne, et le produit par hectare est bien inférieur.

Le tamarinier, au contraire, a fourni une excellente eau-de-vie, en procédant de la manière suivante : les fruits cueillis un peu avant maturité ont été broyés en présence de l'eau et le tout mis à fermenter : 13^{kg},500 de fruits ont donné 8 litres d'eau-de-vie à 55°, d'une bonne qualité. Un fait tout exceptionnel, c'est l'absence des huiles essentielles qui polluent presque tous les alcools de fruits ou de graines au-dessous d'un certain degré. L'instrument employé était un simple alambic d'essai réduit à une cucurbitte et un serpent. Le fruit de cet arbre est d'autant plus intéressant que, outre l'alcool, on peut en extraire une certaine quantité d'acide tartrique ; il est employé également aux usages pharmaceutiques et culinaires.

Corderie, tissage. — En outre, la colonie possède l'agave (*Fourcroya gigantea*) dont l'introduction remonte à plusieurs années et qui vient à souhait sur les coteaux les plus secs. Sa fibre a été employée par les deux corderies d'essai installées, l'une à Bourail, et l'autre à la presqu'île Ducos. L'exposition permanente des colonies a reçu des échantillons de cordes de diverses grosseurs, qui paraissent de bonne qualité. Il ne serait peut-être même pas impossible de fabriquer avec les textiles du pays la plus grande partie des étoffes dont l'administration a besoin.

Jusqu'ici les essais de ramie n'ont pas réussi, le sol compact et sec de la colonie paraît peu lui convenir. Cependant de nouvelles expériences se poursuivent avec des graines envoyées de la métropole.

Le lin, au contraire, a donné de bons résultats, ce qui est très satisfaisant, attendu que la colonie importe une assez grande quantité d'huile de lin. La chambre syndicale des halles centrales, à laquelle un échantillon des graines provenant de ces essais a été soumis, a émis l'avis que la culture du lin pouvait y être appelée à un

certain avenir. Elle s'est exprimée avec éloges sur la qualité de la graine, et en a fixé le prix à 23 ou 24 fr. les 100 kilogr. Elle recommande l'emploi de semences venant de Bombay ou de Sicile.

On a essayé récemment deux variétés de coton, le coton prolifique et le coton de Bolivie. La première variété s'est développée rapidement et s'est couverte, au bout de quelques mois, d'un nombre considérable de capsules; mais les graines se sont atrophiées, et le coton est demeuré feutré autour d'elles.

Cet effet, dû, sans doute, au jeune âge de la plante, est appelé à disparaître avec le temps, et une plus complète alimentation. Quoi qu'il en soit, pour que le coton puisse entrer dans la pratique, il faut une main-d'œuvre abondante et à bas prix.

Huiles. — Jusqu'ici la Nouvelle-Calédonie est tributaire de l'étranger pour l'huile qu'elle consomme, sauf pour la petite quantité d'huile de coco qu'elle produit.

Le ricin croît spontanément dans la colonie dans des conditions de rusticité apparentes, comme l'ortie en France, mais illusoire en réalité. Un examen plus attentif permet de reconnaître que cette plante ne se développe que là où elle trouve réunies la fraîcheur et la fertilité. Cultivée, elle a l'inconvénient d'acquiescer des dimensions supérieures à la taille de l'homme, ce qui rend la récolte difficile et coûteuse. Les graines mûrissent successivement, ce qui oblige à de fréquentes visites; enfin, lorsqu'une petite pluie ou une rosée abondante vient dilater les capsules aux approches de la maturité, celles-ci éclatent bruyamment aux premiers rayons du soleil et projettent les graines en tous sens, ce qui occasionne une perte sensible.

En résumé, la Nouvelle-Calédonie pourra produire non seulement le blé et le vin comme elle fournit déjà la viande nécessaire à la consommation, mais encore elle est en mesure de se créer, par l'industrie séricicole, un élément d'exportation qui viendra s'ajouter à ceux qu'elle extrait de ses riches gisements miniers.

Ce sont là des sources de richesses importantes qu'il convient de développer. Il appartient aux colons de prendre l'initiative et à l'administration d'encourager sérieusement une entreprise de laquelle dépend l'avenir de notre colonie orientale.
